

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

COMMUNE DE LARRINGES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT DE
HAUTE-SAVOIE

Séance du 16 septembre 2025

Délibération n°
20250916-12

L'an deux mille vingt-cinq et le seize septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Georges BLANC, Maire.

Nombre de Conseillers
En exercice 15
Présents 14
Votants 14

Présents : M. BLANC Georges, Mme METRAL Laure, M. CHESSEL Pascal, Mme CHESSEL Christelle, M. GRAS Jean-François, M. BOCHATON Philippe, M. COLLIARD Ervé, Mme GUYOT Patricia, Mme SERVOZ-COCHARD Nadine, Mme SERVOZ Nathalie, M. DELEVAUX Jean-Jacques, Mme LAINÉ Delphine, M. BOCHATON Sébastien, Mme GRIVEL Allma.

Date de la convocation
9 septembre 2025

Absents : M. COLLIARD Jean-François.

A été nommée secrétaire : Mme METRAL Laure.

OBJET

NEUVECELLE – CONVENTION DE DENEIGEMENT

Acte rendu exécutoire
après télé-transmission
en Sous-Préfecture le

17 SEP 2025
et mise en ligne sur le
site internet de la
commune le

17 SEP 2025
Le Maire,

Georges BLANC



Monsieur le Maire expose que Madame Wendling, Maire de Neuvecelle, l'a sollicité pour le déneigement de l'avenue du Bois du Feu. Il convient de signer une convention avec la commune de Neuvecelle.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de la convention et en avoir délibéré et à l'unanimité,

Approuve les termes de la convention concernant le déneigement de l'avenue du Bois du Feu, située sur la commune de Neuvecelle, par les services techniques de Larringes,

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire pour mener à bien ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Larringes, le 16 septembre 2025

Le Maire

Georges BLANC



La secrétaire de séance

Laure METRAL